



**EAGLE-CÔTE D'IVOIRE**



## RAPPORT ANNUEL 2022

### BREF RESUME

Le trafic illégal des espèces en voie d'extinction se développe, malgré les efforts entrepris de part et d'autres. En 2022, le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur 7 affaires (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Au total, seize (16) trafiquants ont été interpellés avec plus de 600 kg d'écailles de pangolins et près de 60 kg d'ivoires d'éléphants saisis sur l'étendue du territoire national.

Les écailles de pangolins proviennent essentiellement du Libéria. Quant aux ivoires, ils proviennent en majorité du Mali et du Burkina-Faso en raison de la zone sahélienne en proie au djihadistes. Ces données résultent de multiples enquêtes visant à démanteler des réseaux de trafiquants d'espèces sauvages.

L'équipe de EAGLE-Côte d'Ivoire a multiplié ses efforts entamés au cours de l'année 2021 en vue d'améliorer son professionnalisme à la suite de nouvelles directives, recommandations et propositions en collaboration avec l'Unité de Coordination Centrale (CCU) d'EAGLE. De grandes stratégies d'enquêtes ont été élaborées conduisant à des résultats probants au cours de l'année.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. Dans cette veine, les publications des pièces médiatiques ont été plus ou moins permanentes en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine. Au total 296 pièces médiatiques ont été diffusées. A cela s'ajoute des interviews accordées aux radios locales.

La sensibilisation aux changements de comportements a été également l'un des volets sur lequel EAGLE Côte d'Ivoire s'est appesanti courant 2022. Le projet a de ce fait pris part à plusieurs ateliers de formations organisés à l'endroit de la police forestière, de l'UCT puis des magistrats. L'objectif, étant de faire bouger les lignes en matière de lutte contre le trafic des espèces protégées. Les sillons semblent donc tracés pour aborder l'année 2023 qui s'annonce prometteuse.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours de l'année 2022 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé ces activités et les résultats obtenus en faisant un zoom sur les résultats des projets d'EAGLE Network.

## ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EAGLE-CÔTE D'IVOIRE, RAPPORT ANNUEL 2022

### Vue d'ensemble

#### Investigations

Le département d'investigation a au cours de l'année 2022 mené 334 missions d'enquête dans 28 régions du pays et identifié 456 trafiquants d'espèces protégées. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et devant permettre à avoir de bons résultats à venir.

#### Opérations

Sept opérations d'arrestations ont été réalisées au cours de l'année 2022 dans quatre régions du pays (Indénié Djuablin, Boukani, Cavally, le Poro) et dans le District autonome d'Abidjan. Au total, seize (16) trafiquants ont été mis aux arrêts.

- La première opération s'est déroulée le 17 février 2022 dans la ville d'Abengourou, ville située à une trentaine de km du Ghana, pays voisin. Dans cette ville, deux trafiquants y ont été arrêtés en flagrant délit de vente de 15 défenses d'ivoire d'éléphants. Les ivoires saisis avaient été acheminés du Ghana pour ensuite être vendus en Côte d'Ivoire.

- La seconde opération a eu lieu le 21 mars 2022 à Bondoukou, localité située à l'est de la Côte d'Ivoire. Cette opération a permis l'interpellation d'un braconnier spécialisé dans l'abattage d'éléphants et le commerce de l'ivoire. Il a été interpellé en possession de cinq ivoires et une queue d'éléphant. Les produits saisis provenaient du braconnage d'éléphants qu'il effectuait au sein du parc national de la Comoé situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.

- La troisième opération s'est déroulée le 7 avril 2022 à Abidjan-Cocody. Cette opération aura permis d'interpellé un trafiquant d'animaux avec 328 kg d'écaillés de pangolins dissimulés dans 11 sacs. L'homme s'était révélé être le financier du réseau.

- La quatrième opération s'est déroulée le 30 juin 2022 à Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux trafiquants d'animaux ont été interpellés avec 153 kilogrammes d'écaillés de pangolins dissimulés dans 2 sacs. Les écaillés ont été transportées du Libéria à Guiglo pour y être vendues.

- La cinquième opération a eu lieu le 10 août 2022 dans la commune de Yopougon à Abidjan. Cette opération a permis l'arrestation de deux trafiquants d'animaux spécialisés dans le commerce des écaillés de pangolins. Ces derniers ont été interpellés

avec en leur possession 122 kilogrammes d'écailles de pangolins dissimulés dans trois sacs.

- La sixième opération s'est déroulée les 28 et 31 octobre 2022 dans les communes d'Anyama et d'Abobo à Abidjan. Cette opération a permis l'arrestation de cinq trafiquants ayant en leur possession cinq (05) défenses d'éléphants.

- La septième et dernière opération a eu lieu le 11 novembre 2022 à Korhogo, localité située au nord de la Côte d'Ivoire. Cette opération a permis l'arrestation de trois (03) trafiquants avec en leur possession quatre (04) morceaux d'ivoires d'éléphants d'un poids de 26 kilogrammes.

### **Légal**

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les sept cas d'arrestation au cours de l'année 2022 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction. Le département juridique a également pris part à plusieurs ateliers de formation à l'endroit des forces de l'ordre et des magistrats. Ces différentes rencontres qui se sont déroulés à Abidjan et Bouna avaient pour but de sensibiliser ces derniers sur le bien-fondé de la lutte contre le trafic des espèces protégées devant se matérialiser par l'application rigoureuse de la loi faunique ivoirienne.

### **Médias**

Au total 296 publications ont été publiées dans la presse locale. A cela, s'ajoute deux (02) interviews accordées à deux radios pour parler de la problématique du trafic des espèces protégées.

### **Collaboration au réseau EAGLE**

Au cours de l'année 2022, le réseau EAGLE a permis l'interpellation de 141 trafiquants d'animaux sauvages protégées dans sept (07) pays d'Afrique.

- 76 trafiquants d'ivoires ont été arrêtés avec 563 kg d'ivoires comprenant 124 défenses et 155 pièces d'ivoires.

- 23 grands trafiquants de grands félins ont été mis aux arrêts avec 23 peaux de léopards et 2 peaux de lions.

- 22 trafiquants d'écailles de pangolins ont été arrêtés avec 1730 kg d'écailles de pangolins.

- 10 trafiquants de primates ont été interpellés : 6 au Cameroun, trois (03) en RDC et un (01) au Gabon. Au total, trois (03) bébés chimpanzés, cinq mandrills et un moustac (petit singe de l'Afrique Centrale).

CONTENU

<b>Bref résumé.....</b>	<b>2</b>
<b>Vue d'ensemble.....</b>	<b>3</b>
<b>Contenu.....</b>	<b>5</b>
<b>Rapport narratif.....</b>	<b>6</b>
<b>1- Investigation.....</b>	<b>6</b>
<b>2- Opération.....</b>	<b>8</b>
<b>3- Légal.....</b>	<b>20</b>
<b>4- Média.....</b>	<b>26</b>
<b>5- Management.....</b>	<b>33</b>
<b>6- Relations extérieures.....</b>	<b>35</b>
<b>7- Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique .....</b>	<b>35</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>36</b>

## RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre l'année 2022 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

### 1- Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE-Côte d'Ivoire est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation. Les informations obtenues proviennent de deux types de sources : les enquêteurs et les informateurs. Les enquêteurs travaillent sur une base permanente avec le projet tandis que les informateurs sont des personnes fournissant des informations sans être liées au projet. A cet effet, 334 missions d'enquêtes ont été réalisées dans le District Autonome d'Abidjan et dans 28 régions du pays. Ces investigations portaient 456 cibles repartis sur l'ensemble du territoire national.

En 2022, les enquêtes et les observations de terrain ont révélées que les ivoires d'éléphants, les écailles de pangolins et les peaux de grands félins demeurent les produits qui circulent le plus en Côte d'Ivoire. Le pays demeure à la fois un pays de transit et d'origine. Les écailles de pangolins par exemple, proviennent essentiellement du Libéria, pays voisin de la Côte d'Ivoire du côté ouest. Quant aux ivoires, ils proviennent en majorité du Mali et du Burkina-Faso en raison de la zone sahélienne en proie au djihadistes. Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

### Indicateur

<b>Nombre d'investigations menées en 2022</b>	<b>334</b>
<b>Investigation ayant abouti à une opération 2022</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de nouveaux trafiquants ciblés en 2022</b>	<b>456</b>

# RAPPORT ANNUEL EAGLE-CÔTE D'IVOIRE 2022

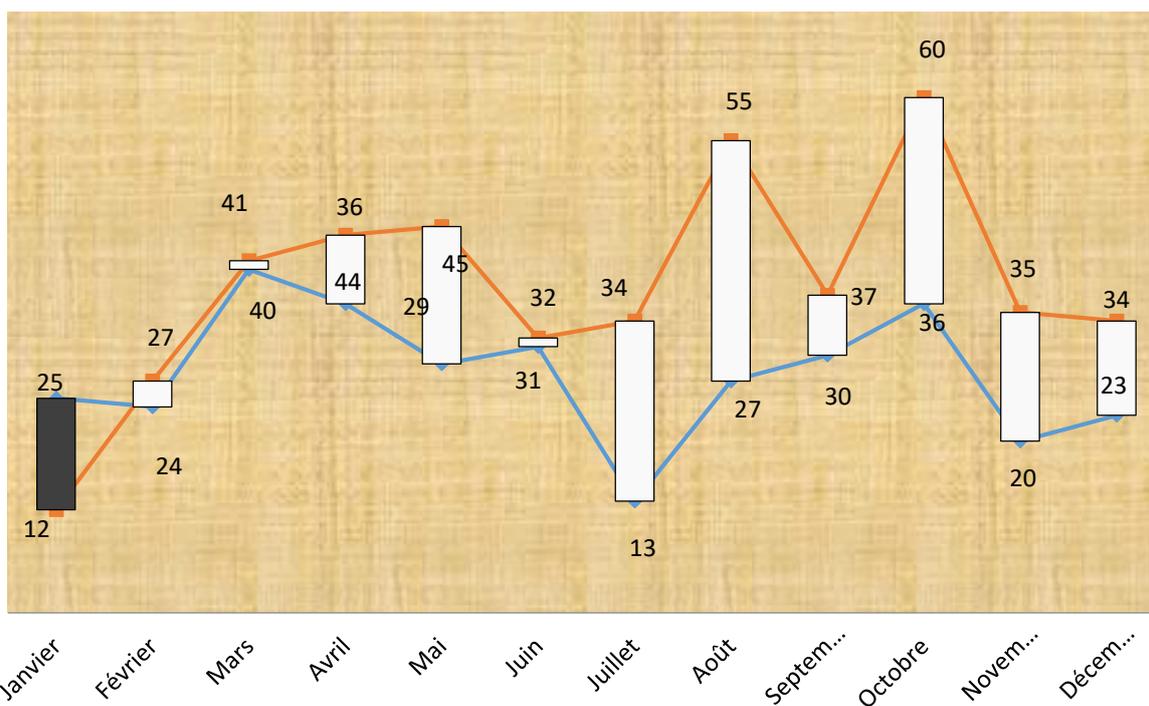
Sur ces 456 nouveaux trafiquants identifiés, 16 trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement protégées

**Tableau relatif aux missions d'enquêtes**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Nombre de missions d'enquêtes en 2022</b>	25	24	40	36	29	31	13	27	30	36	20	23
<b>Nombre de trafiquants ciblés en 2022</b>	12	27	41	44	45	32	34	55	37	60	35	34

**Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2022**

- ◆— Nombre de missions d'enquêtes en 2022
- Nombre de trafiquants ciblés en 2022



## 2. Opérations

### Indicateur

Nombre d'opérations en 2022	7
Nombre de trafiquants arrêtés en 2022	16

Seize (16) trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été arrêtés en 2022 dont cinq (05) trafiquants d'écailles de pangolins et 11 trafiquants d'ivoire d'éléphant grâce à l'organisation de sept (07) opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Procureur de la République et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'UCT, la DPF (Direction de la Police des Forêts de l'Eau) du MINEF, appuyées techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire.

**Le 17 février 2022**, à Abengourou, localité située à une trentaine de km du Ghana, les éléments de l'UCT, du MINEF et de EAGLE Côte d'Ivoire ont arrêtés en flagrant délit de vente deux (02) individus qui tentaient de marchander 15 défenses d'ivoires transportés dans un véhicule de type particulier.



Le propriétaire des ivoires était un bijoutier et orpailleur de la région. Il a affirmé avoir acheté les ivoires à un ghanéen dans le but de les revendre avec un bénéfice. Son complice, était un homme de 66 ans, originaire du Burkina Faso. Ce dernier avait pour mission de trouver de potentiels acheteurs.



Parmi les 15 défenses saisies, certaines étaient extrêmement petites, provenant probablement d'individus très jeunes. L'opération a été couverte par une équipe de tournage de la BBC et devrait faire partie d'un documentaire sur la conservation des espèces protégées, actuellement en production. Faut-il, le rappeler, une opération similaire avait été menée le 26 février 2021 dans cette localité pour de l'ivoire. Ce jour-là, cinq trafiquants d'ivoires d'éléphants avaient été interpellés avec 60 pointes d'ivoires, le tout pour un poids total de 114 kilogrammes.

**Le 21 mars 2022 à Bondoukou**, à l'est de la Côte d'Ivoire, l'équipe de EAGLE Côte d'Ivoire, accompagnée des éléments de l'UCT, de la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau), ainsi que les éléments de la brigade mobile de l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) ont arrêté un trafiquant d'ivoires d'éléphants. Au total, cinq (05) défenses d'ivoires d'éléphants ont été saisis.

L'interpellé avait également une queue fraîche d'éléphant avec lui. Ce dernier procédait à la chasse des éléphants depuis 2013 dans le parc national de la Comoé, où il ne resterait plus qu'une centaine d'éléphants selon le rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) publié en 2016. La Côte d'Ivoire compte en tout 300 à 600 éléphants en liberté selon le même rapport.



**Le 07 avril 2022**, une opération a été menée par les éléments de l'UCT, la police forestière et l'équipe d'EAGLE Côte d'Ivoire à Abidjan-Cocody Angré. Cette opération a permis l'interpellation d'un trafiquant d'écailles de pangolin. Le trafiquant avait transporté 11 sacs d'écailles de pangolins à l'aide d'une camionnette dans un hôtel de la place en vue de sa commercialisation. Au total, 328, kg d'écailles de pangolins ont été saisis.



*11 sacs dans lesquels étaient transportés 328kg d'écailles de pangolins*

Une perquisition faite au domicile de l'interpellé a permis de retrouver une forte somme s'argent en liquide. Un fait qui révèle que les trafiquants sont des personnes nantis qui

investissent suffisamment d'argent dans le but d'avoir le maximum de produits issus de la faune sauvage. Ceci met en exergue l'ampleur du phénomène qui ne fait que gagner du terrain au fil des ans. L'homme s'est en effet, avéré être le financier du réseau. Ses complices par contre n'ont pas pu être appréhendés.



*Véhicule utilisé par le trafiquant pour livrer les sacs.*

Le réseau en question était proche de celui attaqué en 2017 et 2018 lors des autres opérations EAGLE Côte d'Ivoire où plus de 3, 5 tonnes d'écailles avaient été saisies.



*Le trafiquant interpellé avec les 11 sacs d'écailles de pangolins.*

- **Le 30 juin 2022** à Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, une opération menée par les éléments de l'UCT, la police forestière et l'équipe de EAGLE Côte d'Ivoire ont appréhendé deux trafiquants d'animaux qui avaient en leur possession 153

kilogrammes d'écailles de pangolins. Les écailles provenaient du Libéria, pays voisin connue pour être un haut lieu de trafic.



Le premier trafiquant a été arrêté alors qu'il s'apprêtait à vendre la contrebande, tandis que le deuxième qui s'est avéré être le propriétaire et le frère aîné du premier arrêté, a été appréhendé au marché de Guiglo. Le frère aîné vivant au Libéria avait pour mission de rassembler les écailles, puis de les envoyer à moto avec l'aide de son petit frère depuis le Libéria jusqu'à Guiglo. Un fait qui a montré la facilité que pouvait avoir les trafiquants pour transporter leur contrebande entre les pays. Le propriétaire avait admis vendre des écailles à des chinois et des Nigériens.



Pour rappel, la Chine est le plus gros marché au monde pour les écailles et le Nigeria une des plus grosses plaques tournantes du continent Africain pour les produits issus des espèces protégées comme les écailles de pangolin et les ivoires.

**Le mercredi 10 août 2022**, deux présumés trafiquants d'animaux spécialisés dans le commerce des écailles de pangolins ont été interpellés dans la commune de Yopougon à Abidjan. Ces derniers ont été interpellés avec en leur possession 122 kilogrammes d'écailles de pangolins dissimulés dans trois sacs. Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et les équipes de EAGLE Côte d'Ivoire



Les deux personnes arrêtées, un homme et une femme, avaient chacun un rôle spécifique dans ce trafic. L'homme était chargé de collectionner les écailles depuis le Libéria, puis les acheminer à Abidjan tandis que la femme était chargée de les emmagasiner pour chercher de potentiels acheteurs.



Le pangolin reste l'animal sauvage protégé le plus braconné au monde entre demande de viande et surtout pour ses écailles réputées pour des prétendus vertus thérapeutiques ou aphrodisiaques en Asie (aucune étude n'a prouvé ces vertus). Pour rappel, les écailles de ce pauvre mammifère fourmilier sont constituées de kératine, la même protéine présente dans les ongles et les cheveux.



**Les 28 et 31 octobre 2022**, les éléments de l'UCT, de la police forestière assisté par l'équipe EAGLE Côte d'Ivoire ont interpellés cinq (05) trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont été interpellés respectivement dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'Dotré. Quatre des cinq trafiquants avaient été interpellés le 28 octobre 2022, à Anyama, une commune située à la périphérie de la ville d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Ces derniers ont été mis aux arrêts alors qu'ils tentaient de marchander deux pointes d'ivoires d'éléphants dans un restaurant.



Le cinquième supposé être le propriétaire a, quant à lui, été mis aux arrêts, à Abobo-N'Dotré suite aux enquêtes.



L'enquête ont révélé que les ivoires saisis ont été dérobés par ce supposé propriétaire dans une entreprise située dans la commune de Treichville. Les déclarations avaient permis de localiser dans la soirée du 31 octobre 2022, une troisième pointe d'ivoire à Abobo-N'Dotré. L'enquête a également révélé qu'un des interpellés serait en contact avec des trafiquants d'ivoires au Burkina Faso.



**Le 11 novembre 2022**, à Korhogo, localité située à l'extrême nord de la Côte d'Ivoire, une opération mixte a été menée par les éléments de l'UCT, de la police forestière et l'équipe de EAGLE Côte d'Ivoire. Cette opération a permis l'interpellation de trois (03) trafiquants d'ivoires d'éléphants avec en leur possession quatre morceaux de défenses d'éléphants pesant 26 kg.



Les deux premiers trafiquants dont un animateur de radio locale ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les ivoires d'éléphants marquées dans une enceinte de la ville. Le troisième, un bijoutier à quant à lui été interpellé dans la même journée du 11 novembre suite aux enquêtes.



Selon les informations recueillies, les ivoires ont été amenés illégalement depuis le Mali. Les ivoires saisis étaient marqués. Le marquage sur les ivoires indiquait que les ivoires avaient été déjà saisis auparavant.



*Les 4 morceaux d'ivoires marqués saisis à Korhogo.*

En effet la procédure veut que les autorités une fois une saisie d'ivoire faite marquent les défenses afin de les inventorier et les stocker. Il reste encore à établir de quel stock et de quel pays les ivoires proviennent mais cela indique un haut niveau de corruption.



Les agents censés être les garants de la loi et de la protection des éléphants ayant vendus sur le marché noir les ivoires, réinjectant dans le trafic des produits illégaux qui en avaient été enlevés, rendant caduque l'application de la loi précédente.

En Côte d'Ivoire, les éléphants, emblèmes du pays, sont en voie d'extinction : leur nombre a baissé de moitié en trente ans. Ce sont plus de 1139 qui ont été dénombrés dans 26 habitats selon les rapports réalisés entre 1987 et 2000.



Aujourd'hui le nombre d'individus est compris entre 300 et 600 selon le rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature publié en 2016.

**Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations en 2022**

Opérations / Espèces	Opération Abengourou, le 17 février 2022	Opération Bondoukou, le 21 mars 2022	Opération Abidjan-Cocody, le 07 avril 2022	Opération Guiglo, le 30 juin 2022	Opération Abidjan-Yopougon, le 10 août 2022	Opération Anyama-Abobo, les 28 et 31 octobre 2022	Opération Korhogo, le 11 novembre 2022
Pointes d'éléphants	15 défenses Poids total : 21 kg	5 défenses Poids total : 9 kg				3 défenses : poids total : 3,5 kg	4 morceaux Poids total : 26 kg
Ecailles de pangolins			328 kg	153 kg	120 kg		
Morceaux d'éléphants		1 queue d'éléphant					

**Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire**

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
7	16	23 défenses d'éléphants (33,5 kg) ; 1 queue d'éléphant ; 4 morceaux d'ivoires d'éléphants de 26 kg ; 603 kg d'écailles de pangolins.

### 3. Légal

En 2022, La cellule juridique d'EAGLE est constituée de deux (02) juristes. Le département juridique a eu pour mission :

- La transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
- La transmission des éléments des dossiers de trafiquants et des circonstances aggravantes ;
- L'appui à la rédaction des PV ;
- La mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
- Le suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- La communication permanente avec les autorités.

Nombre de suivis d'audience	<b>07</b>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt au parquet	<b>16</b>
Nombre de trafiquants libérés au déferrement	<b>02</b>
Nombre de trafiquants condamnés	<b>14</b>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	<b>09</b>
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	<b>05</b>
Nombre de trafiquants en attente de procès	<b>06</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>01</b>

Avec seulement 14 personnes condamnées, dont 05 avec sursis, le taux de condamnation ferme est satisfaisant. La durée moyenne de prison est en dessous de la moyenne. De nombreuses condamnations avec sursis sont à noter en 2022 (05 cas). A cela, s'ajoute, de très faibles condamnations avec des peines qui varient entre 02 semaines fermes, un (01) mois ferme et dix-huit (18) mois fermes. Ces faibles peines sont la conséquence d'un manque de prise de conscience de certains magistrats malgré la bonne collaboration avec les parquets. Le constat est que certaines juridictions appliquent une tolérance zéro (Tribunal de Bondoukou pour la peine de 18 mois de prison ferme) en matière de crime faunique alors que d'autres privilégient une peine d'amende ou de sursis.

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants. Ainsi, il a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers étaient en instruction, notamment, l'affaire San Kouamé et N'Douffou et l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 31 octobre 2021 à Abidjan-Marcory en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts. San Kouamé et N'Douffou avaient été arrêtés avec deux défenses d'éléphants en septembre 2019. Depuis lors, le procès n'a pas encore été programmé. Il en est de même pour l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 31 octobre 2021 à Abidjan-Marcory en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts. L'affaire est toujours en instruction. Parmi les quatre concernés, deux (2) personnes ont été identifiées comme des membres du CCDO, une unité de police spécialisée dans lutte contre la criminalité urbaine. Ces derniers sont également concernés par la procédure. A cela s'ajoute les autres éléments armés qui ont tenté d'empêcher l'arrestation des suspects et la saisie des ivoires.

- **Le 2 mars 2022**, le département légal a pris part à l'audience concernant les deux trafiquants pris en flagrant délit de vente de 15 défenses d'ivoire d'éléphants dans la ville d'Abengourou. A noter, qu'un des deux cas interpellés à Abengourou a été déclaré non coupable par le juge et relâché le jour du procès. Le trafiquant restant a été condamné à six (6) mois de prison ferme.

- **Le 24 mars 2022**, le département juridique a pris part à l'audience du braconnier spécialisé dans l'abattage d'éléphants et le commerce illégal d'ivoire d'éléphants interpellé à Bondoukou. Ce dernier a été condamné à dix-huit (18) mois de prison ferme et une amende de 500.000 francs CFA. Cette condamnation salutaire est une grande première depuis l'installation du projet EAGLE en Côte d'Ivoire en 2017.

- **Le 22 avril 2022**, le département légal a participé au procès du trafiquant d'écailles de pangolins interpellé avec 328 kg d'écailles dissimulés dans 11 sacs à Abidjan-Cocody. Ce dernier a été condamné à 1 mois de prison ferme.

- **Le 12 juillet 2022**, le département légal a également pris part au procès des deux trafiquants d'écailles de pangolins interpellés à Guiglo. Ces derniers ont été condamnés à quinze (15) jours de prison ferme. Une condamnation dérisoire au regard du préjudice environnemental causé par le trafic d'écailles.

- **Le 18 août 2022**, s'est tenu au Tribunal de Première instance de Yopougon, le procès des deux trafiquants interpellés avec 122 kg d'écaillés de pangolins. Ces derniers ont été condamnés à six (06) mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 100.000 francs CFA.

- **Le 17 novembre 2022**, le département légal a pris part au procès des cinq trafiquants d'ivoires d'éléphants interpellés dans les communes d'Abobo et d'Anyama avec trois (03) défenses d'ivoires d'éléphants. Ces derniers ont été condamnés à un (01) mois de prison ferme.

- **Le 22 novembre 2022** s'est tenu au Tribunal de première instance de Korhogo le procès des trois (03) trafiquants d'ivoires d'éléphants interpellés avec quatre (04) morceaux d'ivoires d'éléphants de 26 kg. Ces derniers ont été condamnés à 12 mois de prison avec sursis assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

**Tableau des condamnations trafiquants en 2022**

<b>Opérations</b>	Opération Abengourou du 17 février 2022	Opération Bondoukou, le 21 mars 2022	Opération Abidjan-Cocody, le 07 avril 2022	Opération Guiglo, le 30 juin 2022	Opération Abidjan-Yopougon, le 10 août 2022	Opération Anyama-Abobo, les 28 et 31 octobre 2022	Opération Korhogo, le 11 novembre 2022
<b>Condamnations</b>							
6 mois de prison ferme	<b>1</b>						
18 mois de prison ferme		<b>1</b>					
1 mois de prison ferme			<b>1</b>			<b>5</b>	
15 jours ferme				<b>2</b>			
6 mois avec sursis					<b>2</b>		
12 mois avec sursis							<b>3</b>

### ❖ Sensibilisation

• En 2022, le département juridique d'EAGLE-Côte d'Ivoire a effectué des séries de rencontres avec les Procureurs de la République près les tribunaux d'Abidjan-Plateau, d'Abengourou et de Bondoukou ou de leurs substituts pour faire le suivi des affaires judiciaires des 6 trafiquants interpellés. Le département a également participé à l'atelier de restitution des travaux de l'Évaluation Nationale des Risques en matière de Lutte

contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) le 20 janvier 2022. L'atelier était organisé par la Banque Mondiale et le ministère de l'Économie et des Finances.

• **Les 04 et 05 octobre 2022**, le département légal a participé à une formation sur le stockage et l'inventaire des produits fauniques saisis organisée par le Ministère des Eaux et Forêt (MINEF), en collaboration avec l'ONG Elephant Protection Initiative (EPI) à l'endroit de la Marine nationale, de l'UCT, des agents des Eaux et Forêts et de l'Office nationale des parcs et réserves (OIPR) à Abidjan. Il s'est agi de former ces derniers à un système de stockage et d'inventaire des produits fauniques saisis.



• **Les 24 et 25 octobre 2022** a pris part également à une formation sur le stockage et l'inventaire des produits fauniques saisis organisée par le Ministère des Eaux et Forêt (MINEF), en collaboration avec l'ONG Elephant Protection Initiative (EPI) à l'endroit des agents des Eaux et Forêts et de l'Office nationale des parcs et réserves (OIPR) à Bouna, localité située à l'est de la Côte d'Ivoire.

EAGLE Côte d'Ivoire a à cet effet, apporté son expertise en tant que spécialiste de la lutte contre le trafic des espèces protégées, plus précisément le volet légal de la protection, la procédure de saisie des produits fauniques. Dans la pratique, l'ONG a fait un état des lieux de la criminalité faunique en Côte d'Ivoire et indiqué les procédures à mettre en œuvre en cas de trafiquants d'espèces animales protégées.



• **Le 8 novembre 2022**, le Coordonnateur et l'équipe juridique ont présenté le travail du Réseau EAGLE aux magistrats ivoiriens lors d'une formation financée par l'INL et organisée par l'ONG AKATIA. Dans la pratique, le projet a participé à former ces derniers sur la législation faunique ivoirienne et a sensibilisé les magistrats présents à la problématique du trafic d'espèces protégées.



La formation d'EAGLE Côte d'Ivoire s'inscrivait dans un canevas de partenariats avec les magistrats dans le but de les amener à prendre au sérieux les questions de la protection des espèces protégées. Des kits juridiques ont à cet effet été distribués aux magistrats.



## 4. Média

Le département média a cours de l'année 2022 publié au total 296 articles médiatiques (Internet, radio, presse écrite) contre 257 l'année précédente. Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le chargé médias a couvert les sept

(07) opérations d'arrestations, a aussi rencontré au cours de l'année 2022, des journalistes des médias locaux.

A part les bulletins d'informations, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrrière a accordé une interview à la radio Abobo autour du thème : l'enjeu de la préservation des espèces protégées.



Le coordonnateur a également accordé une interview avec la radio ‘La voix de l’Espérance’, a l’effet de sensibiliser les populations sur le bien-fondé de la préservation des espèces protégées.



Le responsable médias a part la couverture des sept (07) opérations d'arrestations a aussi rencontré au cours de l'année, des journalistes des médias locaux.

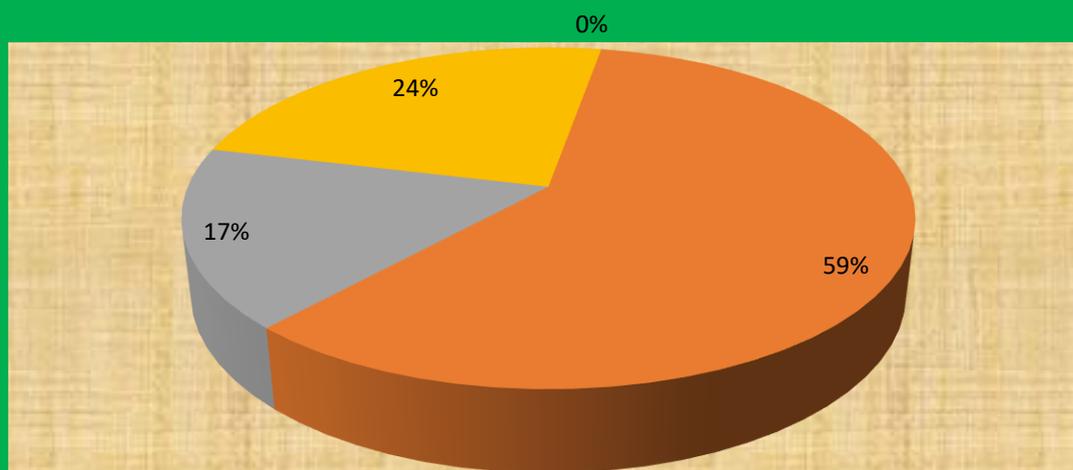
Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d'EAGLE-Côte d'Ivoire. Il a été surtout question au cours de la rencontre d'expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Côte d'Ivoire et de les faire comprendre la nécessité de sensibiliser les populations sur les risques qu'elles encourent en s'adonnant au trafic d'espèces sauvages protégées.

**Tableau des productions médiatiques**

<b>Nombre total de pièces</b>			
<b>Médiatiques : 296</b>			
<b>Télévision</b>	<b>Radio</b>	<b>Presse écrite</b>	<b>Presse numérique</b>
0	175	49	72

## Graphique relatif aux publications médiatiques en 2022

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



## La presse en images

KORHOGO/ TRAFIC D'ANIMAUX

### 3 trafiquants, dont un animateur de radio locale, interpellés

Trois (3) présumés trafiquants d'ivoires d'éléphant ont été arrêtés, le vendredi 11 novembre 2022, à Korhogo (Nord ivoirien), avec quatre morceaux de défense d'éléphant pesant 26 kg. Selon nos sources, les deux premiers trafiquants, dont un animateur de radio locale, ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les ivoires marqués dans une enceinte de la ville. Le troisième, un bijoutier, a, quant à lui, été interpellé dans la même journée du vendredi, suite aux enquêtes. Les arrestations ont été possibles grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minef), et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.



Quelques ivoires pris sur les présumés trafiquants. (Ph. Dr)

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les prévenus ont été placés en garde à vue au commissariat de Korhogo. Par la suite, ils ont été déferés, le lundi 14 novembre 2022, au Tribunal de première instance de Korhogo. L'affaire a été mise en procédure de flagrant délit et les sus-

pects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les trois contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3 000 à 300 000 F Cfa si l'on se réfère à l'article n° 65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Une peine

peu dissuasive pour les trafiquants, au regard de la situation catastrophique dans laquelle se trouve la population d'éléphants.

Séverin DJAHA

dans la sous-préfecture de Zou, a été le théâtre de plusieurs coups de

occasionnés par des inconnus lourdement armés. Le bilan fait d'état de mort parmi les quidams. Comme à chaque fin d'année, les bandits sont très actifs sur les pis villageoises du département de Bangolo. Ils n'hésitent pas à s'attaquer des commerçants ou à des producteurs agricoles qu'ils dépouillent leurs biens. Ce phénomène s'est accru dans ce département depuis l'ouverture de la présente campagne agricole. Il ne se passe pas de jour sans qu'un cas indélicat ne soit signalé par les populations fatiguées de voir la peur au ventre.

Dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 novembre 2022, il est environ 11h du matin quand quatre individus lourdement armés font irruption dans le campement de Koffikro, une localité située à une dizaine de kilomètres de Zou, chef-lieu de cette sous-préfecture, à une cinquantaine de kilomètres de Bangolo. A cette heure tardive, les populations sont tirées leur sommeil par des coups de feu tirés en l'air à partir de fusils de type kalachnikov. « Qu'est-ce que cela peut signifier à cette heure de nuit ? », s'interrogent ces populations terrées dans leurs cases. Personne n'ose mettre le nez dehors, de peur de se faire "arroser". Les scélérats profitent de cette peur pour fracasser les portes des maisons qu'ils permettent de dévaliser. Lasses de voir leurs biens aux mains de ces bandits en quelques minutes, quelques personnes prennent leur courage à deux mains et décident d'affronter ces visiteurs indélicats. On entend des tirs. Dans cette fusillade qui dure quelques minutes, l'un des voyous, moins chanceux, prend une balle en plein abdomen. Il s'écroule dans un cri terrible. Ses amis, pris au dépourvu, n'ont d'autres solutions que de prendre la poudre d'escampette. Ainsi, à la faveur de la nuit, ils disparaissent dans la brousaille. Tôt le matin du jeudi, les agents de la Brigade de gendarmerie positionnés à Zou, alertés, se rendent dans ce village pour procéder au constat d'usage, avant de lancer, avec l'aide des villageois, une opération de ratissage dans la zone pour retrouver ses complices.

Pour l'instant, leurs investigations n'ont pas encore produit l'effet escompté. Notons que la sous-préfecture de Zou, comme d'ailleurs de nombreuses sous-préfectures, est en proie à une insécurité grandissante depuis de longues années, à cause de son éloignement de Bangolo, le chef-lieu du département mais aussi à cause de l'insuffisance du nombre d'agents des Forces de défense et de sécurité.

Ibrahim BAKOULE  
(Correspondant régional)

Article paru dans le quotidien « Soir info ».

Sujet : Arrestation de trois trafiquants d'ivoires à Korhogo le 11 novembre 2022.

soirinfo 8420 vendredi 18 novembre 2022

page 16

04
SOCIÉTÉ
N° 4974 du mardi 8 novembre 2022
le jour

## Lutte contre le commerce illicite des animaux

### Cinq présumés trafiquants interpellés à Anyama et à Abobo avec 3 ivoires d'éléphants

Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite d'animaux, des présumés trafiquants d'ivoires ont été mis aux arrêts à Anyama et à Abobo.

**C**inq présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal d'ivoire ont été interpellés respectivement, les 28 et 31 octobre 2022, dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'dotré. Quatre d'entre eux ont été arrêtés à Anyama et le cinquième, à Abobo-N'dotré suite aux enquêtes diligentées. L'arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minef), et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'as-

sistance technique. C'est en début de matinée du 28 octobre 2022 que les hommes de l'Uct et de la Dpfe-Minef, avec l'appui technique d'Eagle-Côte d'Ivoire, ong spécialisée dans la lutte contre le trafic des espèces animales sauvages protégées, sont arrivées à Anyama. Dans cette commune, ils ont mis le grappin sur quatre trafiquants retranchés avec deux pointes d'ivoires d'éléphants qu'ils tentaient de marchander. L'assaut a été mené au moment où ces derniers s'apprêtaient à écouler les ivoires. Deux pointes d'ivoire d'éléphants qui ont été saisies à cet endroit. Après l'interpella-

Les présumés contrebandiers d'ivoires d'éléphants ont été interpellés.

tion, poussant plus loin l'enquête, les éléments de l'Uct réussissent dans la matinée du 31 octobre 2022 à mettre la

main sur un cinquième personne domiciliée à Abobo-N'Dotré. Cette dernière est supposée être le propriétaire des ivoires saisis. L'enquête a révélé que les ivoires ont été dérobés par ce supposé propriétaire dans une entreprise située à Treichville. Les déclarations ont permis de localiser, le 31 octobre 2022, une troisième pointe d'ivoire à Abobo-N'Dotré. Arrêtés pour "flagrant délit de détention et de commercialisation illégale de produits fauniques", les cinq prévenus ont été placés en garde à vue à l'Uct à Cocody.

**A. Coulibaly**

### Santé

## Des remèdes naturels pour soigner la colopathie

**L**e syndrome du côlon irritable connu aussi sous les noms de syndrome de l'intestin irritable ou colopathie fonctionnelle se caractérise par des douleurs au ventre et des épisodes de constipation/diarrhée. Difficiles à traiter par le biais de medica-

ment des eaux non gazeuses et de qualité. Certaines huiles essentielles peuvent réduire les symptômes du côlon irritable. Elles sont toutefois à employer avec précaution et suivi médical. Pour calmer les spasmes, les huiles essentielles de Basilic tropical ou d'Extrapol sont toutes indi-

tissus et nettoie le tube digestif des germes provoquant la fermentation. Ces huiles essentielles décupleront leurs effets si elles sont appliquées par le biais de massages. Les automassages du ventre relance la motricité du côlon et favorisent une bonne digestion. Pour bien s'automasser, il faut

Article paru dans le quotidien « Le Jour plus »

Sujet : Interpellation de cinq présumés trafiquants à Abobo et Anyama, les 28 et 31 octobre 2022.





Article paru dans le media en ligne « Linfodrome ».

Sujet : Interpellation de cinq présumés trafiquants à Anyama et Abobo les 28 et 31 octobre 2022.

## Côte d'Ivoire : 5 présumés trafiquants interpellés à Anyama et à Abobo avec 3 ivoires d'éléphants

Mise à jour le 06/11/2022 à 10h17



Partager: WhatsApp Facebook Twitter LinkedIn

Cinq présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont été interpellés respectivement, les 28 et 31 octobre 2022, dans les communes d'Anyama et d'Abobo-N'Dotré.



## BONDOUKOU/ POUR TRAFIC D'IVOIRE

### Un braconnier arrêté et condamné à 18 mois de prison ferme

Connu pour ses trafics d'animaux, et spécialisé dans l'abattage d'éléphant et le commerce de l'ivoire, Kambou Saman Issouf a été interpellé, le lundi 21 mars 2022, à Bondoukou, localité située à l'Est ivoirien, au moment où il s'appretait à écouler son butin de chasse dans un restaurant. Selon nos sources, ce sont, au total, cinq défenses d'ivoire et une queue d'éléphant qui ont été découverts sur lui, lors de son interpellation dans un restaurant où il était retranché avec les ivoires.



Paris en flagrant délit, le braconnier (menotte aux poignets) a été jugé et condamné. (Ph. Dr)

Cette arrestation a été possible grâce à l'fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpe-f), l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique. L'opération terminée, le trafiquant a été conduit à la préfecture de Police de Bondoukou pour être gardé à vue et auditionné. Il a été, par la suite, défilé devant la section du Tribunal de Bondoukou, le mercredi 23 mars 2022, pour l'abattage d'éléphants dans un parc national et commercialisation d'ivoires.

Le jeudi 24 mars 2022, Kambou Saman Issouf a été jugé par le Tribunal de Première Instance de Bondoukou et reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement ferme de 18 mois et à 500 000 F Cfa d'amende pour les infractions d'abattage d'éléphants dans

un parc national et de commercialisation d'ivoires. Notons que le braconnier procède à la chasse des éléphants depuis 2013 au sein du Parc national de la Comoé (Pnc). Les ivoires et la queue d'éléphant saisis sont, en effet, le fruit du braconnage d'éléphants qu'il effectue au sein du Pnc situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.

Séverin DJAHIA

leurs chiffres d'affaires.

Notons que trois forfaits seront mis à la disposition des participants, à savoir offer worker, startup et offer corporate.

Wilfried KOUMAN (Stg)

## TENGRELA Plus de 3000 femmes célébrées

Environ 3 000 femmes issues des associations et groupements féminins dans la Baoué ont été célébrées, le samedi 26 mars 2022, à Tengrela, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes. Cette initiative de la Fédération des groupements et associations féminins de la Baoué (Fega), dirigée par Salimata Gombélé-Diarra, a vu la participation d'un grand nombre de cadres du district des Savanes, parmi lesquels on pouvait compter les ministres Bruno Nabagné Koné, Mariatou Koné, le ministre-gouverneur Issa Coulibaly, ainsi que le député de Korhogo, Lassina Ouattara dit Lass Pt, et Mariame Traoré, députée de Tengrela. Un accent particulier a été mis, selon nos sources, sur les notions de solidarité et de l'accroissement des aides en faveur des femmes, afin de les rendre plus autonomes.

Pour le ministre Bruno Koné, parrain de ladite cérémonie, c'est un impératif de soutenir les femmes dans leur élan, car, a-t-il ajouté, « la place qu'elles occupent dans le développement de nos régions n'est plus à démentir. Elles sont au début et à la fin de toute la chaîne de production de richesse et pour cela, j'aimerais leur tirer mon chapeau et les assurer de mon soutien dans toutes leurs entreprises ». Joignant l'acte à la parole, les centaines d'associations féminines présentes à la cérémonie ont reçu de la part des organisateurs, de nombreux dons en vivres, engins motorisés, matériels et semences agricoles, ainsi que de nombreux objets utilitaires. Les bénéficiaires de ces dons ont remercié le ministre Bruno Koné, pour sa présence constante à leurs côtés. Elles n'ont pas manqué de formuler des bénédictions pour le président de la République, Alassane Ouattara, et pour l'ensemble de son gouvernement.

Georges KOUAME (Stg)

soirinfo 8230 du mardi 29 mars 2022



Article paru dans le quotidien "Le Jour Plus"

Sujet : Interpellation d'un braconnier trafiquant d'ivoire le 21 mars 2022 à Bondoukou.

**BONDOUKOU**

# Un trafiquant d'ivoire prend 18 mois de prison ferme

**K**.S.I, un trafiquant d'animaux, spécialisé dans l'abattage des éléphants et le commerce de ses défenses (ivoires) a été interpellé, le 21 mars dernier, à Bondoukou, localité située à l'est de la Côte d'Ivoire. Cela, au moment où il s'apprêtait à écouler son butin de chasse dans un restaurant. Il a été interpellé en possession d'une queue et cinq défenses d'éléphant (ivoires). Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts, et l'Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) et Eagle-Côte d'Ivoire. L'information émane d'un communiqué de presse de Eagle-Côte d'Ivoire dont Notre Voie a reçu copie, le 28

mars dernier. Eagle-Côte d'Ivoire étant une Organisation non gouvernementale (ONG) qui lutte contre le trafic des éléphants.

Selon cette ONG, les braconniers sont régulièrement pourchassés et arrêtés dans le parc national de la Comoé, situé à une centaine de kilomètres de Bondoukou.

Le jeudi 24 mars 2022, à en croire cette ONG, le mis en cause a été jugé par le tribunal de Bondoukou et reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à 18 mois d'emprisonnement ferme et à payer 500 mille FCFA d'amende. ■

CT

Article paru dans le quotidien "Notre Voie"

Sujet : Interpellation d'un braconnier trafiquant d'ivoire le 21 mars 2022 à Bondoukou.

## 5. Management

Au cours de l'année 2022, EAGLE-Côte d'Ivoire est restée sur la bonne dynamique du groupe l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de 16 trafiquants au cours de l'année 2022.

Le Coordinateur, Gaspard Julien-Laferrière a effectué une mission de 15 jours en République du Congo, dans le PALF (Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage) membre du réseau EAGLE.



*La coordinatrice du PALF, Tiffany Gobert et le Coordinateur de EAGLE Côte d'Ivoire*

Durant cette mission, la coordinatrice du PALF, Tiffany Gobert et le Coordinateur de EAGLE Côte d'Ivoire ont pu procéder à un échange de compétences et d'expérience. Le coordinateur a pu appuyer au recrutement et à la formation d'éléments du PALF et préparer avec la Coordinatrice une formation pour les éco- gardes de la réserve de faune de Lesio Louna ou la fondation Aspinnall réintroduit des gorilles.



*L'ambassadeur de l'UE au Congo, Le Directeur Général de l'ACFAP, Tiffany Gobert la coordinatrice du PALF et Gaspard Julien-Laferrière le coordinateur de EAGLE Côte d'Ivoire.*

Tiffany Gobert a présenté Gaspard Julien-Laferrière aux autorités de la République du Congo et aux ambassadeurs d'Italie, de l'Union Européenne et d'Allemagne. Le 30 novembre la fondation Aspinall qui abrite administrativement le PALF a signé avec le Ministère l'Economie Forestière de la République du Congo un nouveau Protocole d'Accord, signature à laquelle le coordinateur a assisté.



*Amos Courage, directeur des opérations d'outre-mer pour la fondation Aspinall et M. Taty, le directeur de Cabinet du Ministère de l'économie forestière. Echange de parapheurs après la signature du protocole.*

## 6. Relations extérieures

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : le ministère des Eaux et Forêts, le ministère de la Justice et Gardes des Sceaux, le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers son Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT). Des relations sont également entretenues avec les diplomates, les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Dans la pratique, le coordinateur et un des juristes du projet ont rencontré la Directrice de Faune du MINEF afin de pouvoir mettre en place l'échantillonnage des 15 ivoires (21kg) saisis à Abengourou en février 2022 pour effectuer des analyses ADN dans un laboratoire aux Etats-Unis. Le coordonnateur adjoint a également rencontré la responsable de l'ONG Akatia et de l'ONG Wild Chimpanzee Foundation pour renfoncer davantage la collaboration.

Outre ce fait, les conseillers juridiques et le coordonnateur du projet ont rencontré la Sous-directrice des affaires pénales et des grâces du Ministère de la Justice. Cette rencontre qui s'inscrivait dans le cadre d'une prise de contact a été l'occasion pour les juristes de présenter le projet EAGLE Côte d'Ivoire et les actions menées depuis son implantation en mai 2017 en Côte d'Ivoire.

## 7. Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique

Le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur 7 affaires en 2022 (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Ce sont 16 trafiquants qui ont été interpellés avec plus de 600 kg d'écailles de pangolins et près de 60 kg d'ivoires d'éléphants saisis sur l'étendue du territoire national.

Les données recueillies mettent en évidence que les écailles de pangolins proviennent essentiellement du Libéria. Quant aux ivoires, ils proviennent en majorité du Mali et du Burkina-Faso en raison de la zone sahélienne en proie au djihadistes. Ces données résultent de multiples enquêtes visant à démanteler les réseaux de trafiquants d'espèces sauvages. Ces enquêtes ont été menées de concert avec l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et des Eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts, et le projet EAGLE Côte d'Ivoire.

En outre, les saisies et interpellations montrent que le trafic d'espèces sauvages est devenu un phénomène majeur dans le pays. Elles mettent en évidence les ramifications régionales et internationales. Cela dit, ces saisies pourraient ne laisser entrevoir que la partie émergée du trafic et de ses réseaux sous-jacents.

La base arrière des trafiquants que constitue des pays instables comme le Burkina Faso et le Mali est un réel problème pour l'application de la loi faunique. Le trafic a besoin d'états faibles pour prospérer et la zone sahélienne permet au trafic régional de croître dangereusement.

Si la dynamique des enquêtes de 2022 se poursuit, d'autres saisies et découvertes de réseaux permettront sans doute d'en apprendre davantage. Pour l'heure sur la base des informations communiquées lors des différentes saisies, les écailles de pangolins et l'ivoire d'éléphant sont les produits d'espèces sauvages qui circulent le plus dans le pays. Ils proviennent de la Côte d'Ivoire et de pays de la sous-région tels que le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Nigeria et le Liberia et sont vraisemblablement destinés aux marchés asiatiques. Ce qui fait de la Côte d'Ivoire à la fois un pays d'origine et de transit. Un des facteurs clés qui occasionne ce fait est la loi faunique peu dissuasive. Si l'on se réfère à l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, les peines vont de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3000 à 300.000 FCFA.

Une peine jugée insignifiante si l'on compare la loi faunique ivoirienne à celles des pays comme le Cameroun, le Congo et la Guinée Conakry qui ont des peines alourdies à 5 ans de prison ferme avec des amendes conséquentes et prison à vie au Kenya. Il faut noter que la loi faunique actuelle en Côte d'Ivoire est en instance de révision, et devrait connaître un alourdissement des peines de prison et des amendes très prochainement.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire dispose d'unités fortes et compétentes (DPFE, UCT...) efficaces pour lutter contre la criminalité environnementale, mais que l'arsenal législatif à leur disposition est trop daté et doit être révisé.

### **Conclusion**

L'année 2022 était le rendez des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. 16 personnes ont été incarcérées et jugées. Les tribunaux se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités ivoiriennes et plus particulièrement avec la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT).

Les perspectives de l'année 2023 sont relatives au maintien du niveau des opérations, à la signature des accords de partenariat nécessaires, à l'organisation de formations au profit des forces de défenses et de sécurité.